Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud-
de-l'Île-de-Montréal
Québec

Direction des communications et des affaires juridiques

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Montréal, le 19 mai 2026

[redacted]

Objet : Votre demande d'accès aux documents envoyée à Santé Québec le 17 avril 2026, transférée à notre établissement le 29 avril 2026. – décision

SQ/Réf. : 26-SQ-0001-185
N/Réf. : Nº 2026.087-1816

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 29 avril 2026, visant à obtenir les documents suivants :

- *Je désire obtenir les informations suivantes :*

  1. *Le budget accordé annuellement entre 2020 et 2026 pour le développement de la pratique professionnelle des personnes salariées par établissement pour la catégorie 4 tel que stipulé à l'article 31,03 de la convention collective de la catégorie 4.*

  2. *Les dépenses réelles annuelles entre 2020 et 2026 pour des activités de développement de la pratique professionnelle des personnes salariées par établissement pour la catégorie 4.*

…2

155, boul. Saint-Joseph Est
Montréal (Québec) H2T 1H4
Téléphone : 514 413-8777 poste 207722
Télécopieur : 514 385-7808
accesauxdocuments.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca

D’une part, nous vous communiquons le document suivant répondant partiellement à votre demande d’accès aux documents.

- Bilan catégorie 4 article 31.03 - 2022-2026

D’autre part, nous tenons à préciser qu’il n’a pas eu de budget ni dépenses en développement de la pratique professionnelle (DPP) entre 2020 et 2022 puisque la lettre d’entente no. 5 signée dans le cadre de la convention collective 2016-2020 a pris fin au 31 mars 2020.

Conformément à l’article 101 de la *Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ, c. A-2.1*, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision à la Commission d’accès à l’information tel qu’indiqué sur l’Avis de recours en révision, en annexe.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

audrey lemieux
Signé avec ConsignO Cloud (19/05/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Me Audrey Lemieux

La responsable de l’application de la Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

AL/sb

p. j. Avis de recours
Document (1)

AVIS DE RECOURS
EN RÉVISION

L'article 135 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels prévoit qu'une personne peut demander à la Commission d'accès à l'information la révision de la décision de l'organisme refusant en tout ou en partie sa demande d'accès à des documents.

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4

Téléphone : 514 873-4196
Télécopieur : 514 844-6170

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de décision de l'organisme.

Dépenses réelles annuelles, liées aux activités de développement de la pratique professionnelle

Catégorie 4 - 31.03

2022-2023

Poste	Budget	Dépenses	Solde
Budget du développement de la pratique professionnelle*	1 034 098 $	–	–
Total du budget disponible	1 034 098 $	–	–
Dépenses en salaires art. 31.03	–	0	–
Dépenses en frais pédagogiques (au 31 mars 2023)	–	13 975 $	–
Total des dépenses	–	13 975 $	–
Budget non utilisé au 31 mars 2023	1 034 098 $	13 975 $	1 020 123 $

* Entente en cours de négociation. Arrangement local signé 19 mai 2023 (Demandes acceptées rétroactivement)

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Québec

Dépenses réelles annuelles, liées aux activités de développement de la pratique professionnelle

Catégorie 4 - 31.03

2023-2024			
Poste	Budget	Dépenses	Solde
Budget du développement de la pratique professionnelle	983 317 $	–	–
Règlement grief	79 000 $	–	–
Total du budget disponible	1 062 317 $	–	–
Dépenses en frais pédagogiques (au 31 mars 2024)	–	266 412 $	–
Total des dépenses	–		–
Budget non utilisé au 31 mars 2024	1 062 317 $	266 412 $	795 905 $

Dépenses réelles annuelles, liées aux activités de développement de la pratique professionnelle

Catégorie 4

2024-2025

Poste	Budget	Dépenses	Solde
Budget du développement de la pratique professionnelle	969 313 $	–	–
Règlement grief	79 000 $	–	–
Total du budget disponible	1 048 313 $	–	–
Dépense en frais pédagogique au 31 mars 2025 (Logibec)	–	306 355 $	–
Budget non utilisé au 31 mars 2025 (Logibec)	1 048 313 $	306 355 $	741 958 $

Dépenses réelles annuelles, liées aux activités de développement de la pratique professionnelle

Catégorie 4

2025-2026

Poste	Budget	Dépenses	Solde
Budget du développement de la pratique professionnelle	1 085 504 $	–	–
Dépenses en frais pédagogiques	–	590 753 $	–
Budget non utilisé au 31 mars 2026 (SAGE)	1 085 504 $	590 753 $	494 751 $